

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LECCI**

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE LECCI  
20 137 LECCI

<b>Date de convocation et d'affichage :</b> 06.03.2017	<b>SEANCE du 10 mars 2017 à 16h</b> <b>N° 06/2017</b> Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Georges GIANNI, Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code des Collectivités Locales.
<b>Membres :</b>  <b>En exercice :</b> <input type="text" value="15"/> <b>Présents :</b> <input type="text" value="10"/> <b>Votants :</b> <input type="text" value="12"/>	<b>Etaient présents :</b> M GIANNI Georges ; M MICHELANGELI Patrick ; Mme FURIOLI Paula ; Mme ORSINI Blanche ; M MARCHI Jacques ; M BARTOLI Antoine ; Mme BACRIE Rose-Marie ; M MAUREY Éric ; Mme MARTINETTI Amélie ; Mme GUEYRAUD Marie-Thérèse
<b>Mme MARTINETTI Amélie à été désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-5 du C.G.C.T)</b>	<b>Avaient donné procuration:</b> M MICHELANGELI Jean-Gorges à M MARCHI Jacques ; Mme Laura FURIOLI à Mme Paula FURIOLI  <b>Etaient absents :</b> M Gilles GIOVANNANGELI ; Mme CAMPANA PIERRON Maddy ; M VALLI Antoine ;

**OBJET : Aménagement de la route de Porti-Vecchiaccio à la RD 468 : Plan de financement**

Le Maire rappelle la délibération n°13-04/2017 en date du 22.04.2011 par laquelle le conseil municipal approuvait le classement dans le domaine public communal de la voie privée reliant le hameau de Porti-Vecchiaccio à la RD 468 après enquête publique. Il rappelle que cette piste doit être complètement aménagée étant donné qu'elle déserte le versant sud du village de Porti-vecchiaccio en cours d'urbanisation classé en zone U dans notre Plan Local d'Urbanisme.

Aussi il convient d'aménager cette voirie et réaliser des travaux d'extension, d'amélioration et de sécurisation. L'étendue des travaux porte sur : Interventions diverses sur la voirie communale (réseaux d'eau pluviales, réseaux divers, améliorations, élargissements, sécurisations, équipements, éclairage public, aménagements architecturaux, créations localisées, etc...) avec fourniture des matériels et des matériaux et exécution de toutes les sujétions connexes nécessaires.

Le coût prévisionnel de ces futurs travaux s'élèverait à **800 000 € HT.**

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel de ces travaux.

Aussi il y a lieu de solliciter le Collectivité Territoriale de Corse au titre de la dotation quinquennale ainsi que le Département de la Corse du Sud pour une aide au financement de ce programme.

Le coût de cette opération est estimé à **800 000 € H T.**

Le plan de financement proposé pour l'investissement se décompose de la sorte :

- Dépense subventionnable H.T. ....	800 000.00 €
- C T C 35%.....	280 000.00 €
- Département 2A 45%.....	360 000.00 €
- Fonds propres 20%.....	160 000.00 €
- + T.V.A. ....	80 000.00 €
- Part communale totale :.....	240 000.00 €
- Coût Total T.T.C : .....	880 000.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**Approuve** le plan de financement de l'opération.

**Sollicite** les subventions correspondant au plan de financement

**Autorise** le maire à signer toutes pièces ou documents utiles à la réalisation et au financement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le maire, Georges GIANNI

